ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2015-0011 DP/SG du 15 juin 2015 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au chef du service budget et finances

NOR : *HASX1530458S*

Le président de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu la décision n° 2009.03.007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés ;

Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé,

Décide :

Article 1er

Délégation permanente est donnée à M. Samir El Baz, chef du service budget et finances, pour signer en mon nom et dans la limite de ses attributions tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de son service, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € hors taxes par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 15 juin 2015 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 15 juin 2015.

Le président,
Pr J.-L. Harousseau